



Probleme dans l acte de succession

Par **tchrkachine bernadette**, le **10/10/2010** à **12:26**

Bonjour,

maman et decedee le 23 12 2008 je suis au chomage il y a des choses pas normal dans la succetion et il normal que le conseil general preleve la somme de 2350 euro j ai demande plusieurs fois le dossier de maman en recommander a ça tutelle jamais de reponse elle avait une assurance vie depuis des annees et ce qu il en sort ces resiliation axa 87 euro plein de choses pas clair pour moi ,j apel regulierement le notair a qui j ai demander d ouvrir le dossier de succession pas de reponse je ne ces plus quoi faire ? mercie de me conseillessur 13964,95 il reste 4000euro je touche 500euro par moi ce serait bien venue

Par **mimi493**, le **10/10/2010** à **14:09**

Si votre mère était à la charge du Conseil général, ce dernier peut se rembourser sur la succession mais à partir des 30000 premiers euros

Le notaire n'est pas compétent pour l'assurance-vie. Il faut vous adresser directement à l'assureur.

Pourquoi y-a-t-il un notaire pour la succession, qui a choisi ce notaire ?